



Paris, le 4 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'harmonisation européenne en protection des cultures : L'avenir pour les maraîchers français !

Le Conseil d'Administration de Légumes de France se félicite du colloque organisé par le ministère de l'agriculture français sur la reconnaissance mutuelle.

C'est un premier pas vers la concrétisation de l'harmonisation européenne votée en 2009 par les parlementaires européens et la suppression des distorsions de concurrence en matière de protection phytosanitaire¹.

Légumes de France, invité à s'exprimer dans une des tables rondes du colloque, a fait part des attentes et des propositions professionnelles pour la mise en place de la reconnaissance mutuelle.

Le Conseil d'Administration insiste sur la nécessité absolue de mettre enfin en place la reconnaissance mutuelle, considérée comme une solution pour gommer ces distorsions. Ces dernières ne sont pas acceptables. Légumes de France rappelle que les contraintes décidées par la communauté européenne doivent être imposées à tout produit commercialisé dans l'espace européen.

Les producteurs de Légumes de France souhaitent vivement que les administrations des différents Etats-Membres et la Commission européenne s'organisent afin que le principe de reconnaissance mutuelle soit appliqué dès 2011, date de l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen.

Ils comptent sur la France pour être moteur.

Légumes de France continuera à se mobiliser pour appuyer la mise en place du dispositif, notamment en communiquant les besoins des producteurs de légumes.

Contacts :

Angélique Delahaye 06.60.06.75.70

Gérard Roche 06.81.74.47.30

Bernard Guillard 06.75.25.00.86

¹ En décembre 2009, Légumes de France avait transmis au ministère de l'agriculture un premier recensement - non exhaustif - de près de 150 distorsions de concurrence : 150 usages autorisés dans les Etats-membres frontaliers, et non autorisés en France.